

Sapeur-pompier volontaire (SPV)



Être sapeur-pompier n'est pas un rêve inaccessible réservé à une élite, car il repose sur des valeurs présentes en chacun de nous :
la solidarité et l'altruisme.

Jeune ou moins jeune, peintre, comptable, bibliothécaire ou buraliste, les sapeurs-pompiers volontaires ont tous un point commun : **ils donnent de leur temps pour secourir les autres.** Cet engagement réalisé sur une partie de leur temps libre leur permet de participer aux mêmes opérations de secours que leurs homologues professionnels.



AVANTAGES

- Formé au secours d'urgence aux personnes
- Formé à la lutte des incendies
- Développe l'esprit de cohésion et l'entraide
- Donne un complément de revenu
- Offre une prime annuelle en fin de carrière

UN PROCESSUS D'ENGAGEMENT SIMPLIFIÉ

l'engagement se fait en 5 étapes

- **LA CANDIDATURE**
il doit remplir un formulaire de candidature soit directement sur sdis17.fr ou en se prenant rendez-vous auprès du chef de centre secours.
- **L'ENTRETIEN**
le chef de centre échange librement avec le candidat. Il lui donne les informations sur le contrat moral auquel il va s'engager.

À l'issue le candidat sera convoqué sur 3 dates pour différents test, une visite médicale la perception du paquetage et la signature du contrat d'engagement

Le nouveau sapeur-pompier suit une formation indemnisée, effectuée au cours des 3 premières années d'engagement. Au fur et à mesure de la validation des compétences, il est engagé sur les interventions correspondant à ses formations.

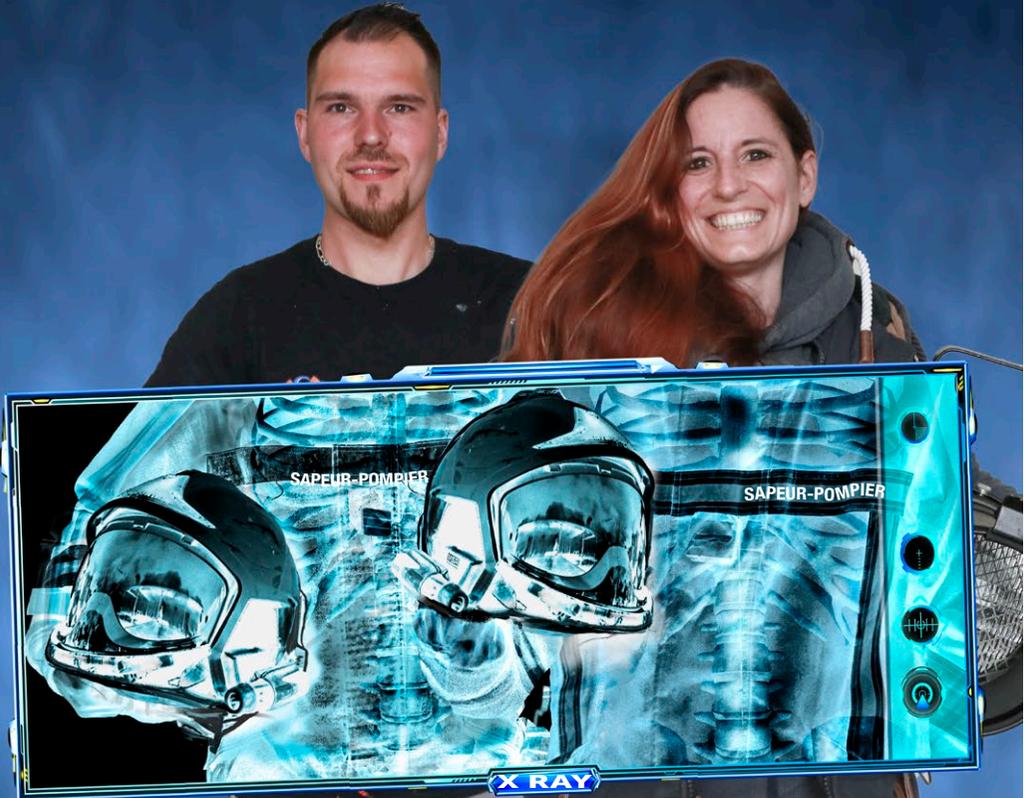
Contact

Lieutenant Sébastien VIOLLEAU, 06 83 34 62 24 - chef-cs-pont-l-abbe-d-Arnoult@sdis17.fr

sdis17.fr



IL EXISTE UN SAPEUR-POMPIER EN CHACUN DE NOUS !



**Révélez-vous,
devenez sapeur-pompier !**

**Rejoignez le centre de secours
de Pont-l'Abbé-d'Arnoult**